

M. FOWLER : Quelle est la différence entre les salaires d'un messenger qui est facteur d'un wagon—une créature qui me semble assez amphibie—et celui d'un messenger qui n'est que messenger ?

L'hon. M. GRAHAM : Il y a une différence considérable. Je crois que le messenger ordinaire entre au service de l'Etat à \$500 par année, et que son maximum est d'environ \$500. Nous ne voulons pas nier que ces messagers qui font l'office de facteurs sur les wagons reçoivent un salaire plus élevé que les messagers ordinaires, parce qu'ils sont obligés de rendre des services que ces derniers ne pourraient pas rendre aisément.

M. FOWLER : Faut-il avoir une intelligence supérieure pour être facteur sur un wagon officiel ?

M. BENNETT : Oui, pour converser avec le ministre.

M. FOWLER : Les considère-t-on comme des compagnons de voyage ? Pourquoi un facteur devrait-il posséder plus d'intelligence qu'un messenger ordinaire, bien que l'on rencontre quelque fois des messagers dont l'intelligence n'a pas été beaucoup développée. Mais, lorsque la différence dans le salaire est de \$35, cela me semble injuste. Un messenger qui fait de ces voyages, s'amuse bien. Il n'y a aucun doute qu'il reste quelquefois au fond des bouteilles assez pour leur rendre la vie agréable, et pourtant vous leur donnez \$35 de plus par mois.

L'hon. M. GRAHAM : Il y a des messagers qui sont très intelligents et sont de bons compagnons de voyage qui vous donnent beaucoup de renseignements. Mais, en dehors de leurs fonctions ordinaires, ces messagers doivent être des chefs expérimentés, vu que ceux qu'ils ont à servir sont des gens de haut ton.

M. FOWLER : Fait-il la cuisine ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui ; au lieu d'avoir du bon temps, comme mon honorable ami le dit, ils ont quelquefois une besogne très fatigante.

M. BLAIN : Le ministre voudra-t-il donner au comité un état du coût, à compte du capital, de la somme qui a été dépensée pour l'achat de ces wagons spéciaux, et leurs dépenses totales pendant les deux dernières années.

L'hon. M. GRAHAM : J'apporterai un état du coût total à compte du capital, et des dépenses depuis deux ou trois ans.

M. BERGERON : Je vois dans le rapport de l'auditeur général une longue liste de noms de personnes qui ont vendu à l'Etat des meubles de salon, à aller à manger, wagons-lits. Achète-t-on ainsi tous ces articles en petite quantité, et ne serait-il

pas possible d'acheter plus en gros ce qui est nécessaire pour ces wagons-lits et wagons-restaurant. Je vois une énumération qui couvre deux ou trois pages du rapport—à commencer à la page W—148—de petits articles achetés ici et là de tout chacun.

De fait, je crois que tous les épiciers de Montréal et de Québec ont vendu quelques articles au département. Certes, ce n'est pas ainsi que devraient se faire ces achats. Le Gouvernement doit payer 25 ou 30 p. 100 plus cher que le prix qu'on lui demanderait s'il achetait ces marchandises d'un négociant en gros, après un avis d'adjudication, au lieu d'accorder une faveur à tel ou tel qui tient une épicerie au coin d'une rue. On devrait adopter un autre système, parce que celui en honneur maintenant est contraire à la raison.

L'hon. M. GRAHAM : On achète ces articles, si je ne me trompe, suivant le système adopté en pareils cas pour leur wagons-réfectoires pour le chemin de fer canadien du Pacifique et le Grand-Tronc.

M. BERGERON : Cela m'étonnerait d'apprendre que ces compagnies achètent d'après ce système les marchandises dont elles ont besoin. Si elles le font, je serais prêt à convenir que mon honorable ami ne peut agir autrement qu'il le fait, mais j'aimerais à savoir s'il est bien vrai que le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc se procurent ces fournitures de cette façon-là.

L'hon. M. GRAHAM : De ce qu'on achète ainsi ces articles, il ne s'ensuit pas que la concurrence ne soit pas invitée. Quant au service des voitures-réfectoires, il faut se procurer des provisions sur-le-champ ; impossible d'établir une règle stricte et précise quant aux achats faits dans telle ou telle localité particulière.

M. FOWLER : L'explication réelle, c'est que lorsqu'il plaît à l'un des ministres de faire un petit voyage...

L'hon. M. GRAHAM : Nous discutons maintenant ce qui se rapporte aux wagons-réfectoires.

M. FOWLER : C'est tout comme. Ainsi, par exemple, quand le directeur général des Postes croit qu'une petite excursion ferait du bien à sa santé et à celle de ses amis, il ordonne de préparer le wagon particulier qui porte le numéro 84...

M. BENNETT : Lorsqu'il est fatigué de son yacht.

M. FOWLER : Quand il craint que voyager sur son yacht lui donne le mal de mer, il commande de préparer son wagon particulier ; il téléphone à Bate et Cie auxquels il commande tout le liquide et toutes les provisions solides dont il estime avoir besoin à bord, et puis la facture est portée au compte de l'Etat. Il est certain que c'est ainsi que les choses se passent. Le minis-